



DIRECTIVE DE M. FRANÇOIS MITTERRAND, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DES ARMÉES, AUX FORCES ARMÉES FRANÇAISES, À PROPOS DES ESSAIS NUCLÉAIRES DANS LE PACIFIQUE, LA PROTECTION DES EAUX TERRITORIALES ET DE L'ESPACE AÉRIEN FRANÇAIS, PARIS, DIMANCHE 18 AOÛT 1985.

18 AUGUST 1985 - SEUL LE PRONONCÉ FAIT FOI

Je réitère l'ordre donné aux armées d'interdire, au besoin par la force, toute entrée non autorisée dans les eaux territoriales françaises et l'espace aérien français des atolls polynésiens du secteur de Mururoa et Fangatofa. Toute personne qui pénétrerait sur ce territoire de la République devra être immédiatement arrêtée et déférée par la justice. Je rappelle que les essais nucléaires dans le Pacifique continueront autant qu'il sera jugé nécessaire pour la défense du pays par les autorités françaises et elles seules.\